

DISCOURS

du Bâtonnier Nathalie DUPONT

et du vice-bâtonnier Erick BOYADJIAN

AUDIENCE DE RENTREE SOLENNELLE

du 22 juin 2018

(Nathalie DUPONT)

Monsieur le représentant de Monsieur le Premier Président,

Madame le Procureur Général,

Madame, Monsieur les Vice-Présidents du Tribunal de Grande Instance,

Monsieur le Procureur de la République Adjoint,

Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif,

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce,

Madame la Présidente du Conseil de Prudhommes,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Madame la représentante de l'Université Toulouse 1 Capitole,

Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit,

Mesdames et Messieurs les Magistrats,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Chambres et ordres professionnels,

Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outremer, Cher Jérôme,

Monsieur le Vice-Président du Conseil National des Barreaux, Cher Jean-Luc,

Monsieur le Président de l'UNCA,

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités civiles, militaires et religieuses,

Madame la représentante de Madame le Bâtonnier de Paris,

Mesdames et messieurs les Bâtonniers de la Conférence des Cent et de la Conférence des Bâtonniers du Grand Sud-Ouest,

Mesdames et messieurs les Bâtonniers, anciens Bâtonniers,

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Mes Chers Confrères,

Il me revient l'honneur, en cet an de grâce 2048, de déclarer ouverte la 210^{ème} cérémonie de la Rentrée Solennelle du Barreau de TOULOUSE.

A moi, matricule 2048#2.0, apatride, dont le père a été déposé avec tant d'autres dans une fosse commune aux portes électrifiées de la forteresse Europe, et qui enseignait la langue de Molière à ma propre mère.

Cet honneur est immense et je vous remercie, au nom de mes jeunes confrères et consœurs, d'être venus si nombreux assister à la célébration du jeune barreau.

Notre profession, pour certains, serait agonisante.

Nos aînés, à l'Ecole Nationale des Avocats, évoquent avec nostalgie ces temps reculés où les avocats témoignaient d'une forte cohésion, d'une identité, d'une indépendance.

Cette époque, où les audiences nombreuses, parfois tardives, amenaient les robes noires et les justiciables à arpenter la salle des pas perdus.

Des échanges s'instauraient, parfois même, des magistrats y participaient, le temps d'une pause.

On y refaisait le monde, on y confrontait ses opinions, on y discutait un café à la main.

Passer le temps pour le conjurer, combattre son anxiété pour tuer sa peur, communiquer pour se retrouver et, au bout du compte, apprendre à se connaître, tout simplement.

Ces temps-là ont disparu à jamais.

Les rares audiences qui se tiennent encore rassemblent toujours les mêmes confrères agréés, consultant leurs dossiers sur leurs lunettes connectées, dialoguant instantanément avec leurs clients, via l'application nationale *digitavocat*.

L'Ordre National a été créé il y a plus de 10 ans, alors que de nombreuses juridictions avaient été supprimées il y a déjà 20 ans, dont des Cours d'Appel suite à la loi de programmation de la justice 2024-2028.

La «révolution» qu'on appelait alors «numérique» a conduit à l'enfermement et l'isolement des avocats, comme l'avait affirmé le Bâtonnier Nathalie Dupont dans son discours prémonitoire du 22 juin 2018, devant de nombreux bâtonniers venus de toute la France.

Mais que dire des magistrats et des greffiers réfugiés dans leurs palais splendides et désertés?

Il était un temps où les Chefs de juridiction et les Bâtonniers nouaient des relations de confiance et d'estime pour œuvrer ensemble à une justice digne et de qualité.

«Dans la vie, il n'y a pas de solution, il y a des forces en marche. Il faut les créer et les solutions suivent», comme le rappelait Antoine de SAINT-EXUPERY.

Aujourd'hui, les Bâtonniers qui se succèdent infatigablement, tentent malgré tout de sauver ce qui reste de l'esprit de confraternité:

Des journées d'expression multimodale (#j'ailaparole) sont organisées. Le Ministère se réjouit du grand succès que rencontrent les visites guidées en réalité augmentée des anciennes salles d'audience, dorénavant inscrites aux Monuments Historiques#Journéesdupatrimoine.

Les cérémonies de rentrée sont toutefois maintenues auprès des 8 Cours d'Appel Interrégionales qui subsistent.

Aujourd'hui, dans cette salle de la Grand Chambre exceptionnellement rouverte pour l'occasion, mesurez la chance qui est la nôtre de prêter ce serment au sein de la Cour d'Appel.

De TOULOUSE OCCITANIE GRAND SUD- OUEST.
(#ToulouseCapitaleduGrandSud).

Mesurez la chance qui est la nôtre de faire partie des 500 «auxiliaires obligés de justice» qui, demain, seront pour la première fois inscrits au Tableau et ce, alors qu'en 2018, par exemple, ils étaient 81 nouveaux avocats dans cette salle.

Mais je m'interroge: que reste-t-il de cette cohésion, de cette confraternité puisque l'on ne se croise plus, puisque l'on ne se connaît plus?

Où sont les valeurs propres à la profession d'avocat qui nourrissent son essence?

Quel est ce champ de ruines que je contemple depuis l'estrade?

Le Bâtonnier EBELOT dans son discours prononcé le 23 décembre 1877 assurait déjà que les institutions se transforment, se décomposent, s'éteignent:

Sommes-nous donc au bord du précipice?

Ou sommes-nous l'inspiration d'une force qui se renouvelle d'âge en âge et ne s'épuise jamais?

Beaucoup vous répondront: *«la force de l'avocat réside dans les règles que lui imposent l'honneur, le dévouement, le courage, les vertus qui durent et font durer»*.

Je ne méconnaissais pas ce qu'il y a de vrai dans cette réponse, cependant, elle repousse la difficulté plus qu'elle ne la résout.

En 1877, ce bâtonnier disait: *«ne vous étonnez donc pas de trouver l'avocat à la hauteur de ses devoirs, ne vous demandez pas d'où lui viennent les vertus qui, depuis tant de siècles, soutiennent son institution.*

N'en cherchez pas l'origine dans les règles de son Ordre, cherchez plutôt l'origine des règles dans son propre cœur!

Il est indépendant et courageux: car l'indépendance n'est que la puissance et le besoin d'avoir une conviction personnelle, de n'obéir qu'à elle, et de la faire respecter.»

La culture du professionnalisme, de l'effort, de l'intégrité, de l'excellence, voilà ce que nos clients attendent de nous demain, aujourd'hui tout comme hier.

Une société juste ne se construit pas dans la médiocrité, miroir d'une modernité factice.

Avocat, tu es le défenseur des libertés individuelles, le garant d'un état de droit, nous ont dit nos aînés.

Telle est notre mission.

Mais comment y parvenir en cette année 2048, dans un monde robotisé, peuplé d'androïdes aux capacités surhumaines et où l'intelligence artificielle est censée faire mieux et plus vite que nous? #IloveIA

Un monde dans lequel en quelques clics les conclusions sont rédigées, les contrats établis, la décision signée, le

condamné emprisonné, le compte bancaire saisi, la victime oubliée. #VotreJusticeRapide

Un monde dans lequel les prévenus sont jugés dans une salle d'audience virtuelle, représentés depuis leur cellule par le truchement de leur hologramme. #MonProcèsEquitable

Un monde dans lequel les lois sont imaginées par le supercalculateur PORTALIS 2.24, dont seul le Président de la République connaît l'algorithme. #Jupiter.

Les dépouilles de Robert BADINTER et de Gisèle HALIMI ont enfin fait leur entrée au Panthéon.

Lors du discours prononcé à cette occasion, l'académicien Dupond Moretti (#jenetrouvepluslesmots) nous a rappelé qu'il fut un temps où les avocats participaient à la rédaction des textes législatifs et étaient acteurs de l'évolution de la société,

Que sont-ils devenus?

Quelle place est donnée aux jeunes confrères pétris d'idéalisme, assoiffés de liberté?

La question n'est pas nouvelle, déjà il y a 46 ans, le Bâtonnier MATHEU annonçait:

«le passage au XXIème siècle doit être l'élément déclencheur d'une réflexion de fond sur l'avenir de la profession».

Les avocats se sont adaptés, bon an mal an, à leur environnement, mais ont-ils pour autant su rester debout?

Comment vais-je exercer ma profession demain?

Serais-je avocat en entreprise?

Serais-je avocat salarié des GAFAs du droit dans ces tours de verre qui surplombent désormais la Garonne, la Seine, la Tamise et l'Hudson?

Serais-je avocat-fonctionnaire du droit, dans une structure dédiée à la défense des plus démunis?

Au fond de moi, mon parcours me souffle la réponse : partir à la rencontre du plus faible, tendre la main au rejeté, à l'exilé.

C'est bien là ma seule ambition.

Tenter avec les faibles moyens qui me seront alloués de lui redonner confiance mais, surtout, de lui permettre enfin de revendiquer ses droits.

Que dis-je, d'exister, tout simplement.

Car depuis déjà 10 ans, nos lois ont de facto créé des citoyens de seconde zone (#DéplacésVolontaires), des esclaves des temps modernes à la merci du bon vouloir du juge suprême, mi-homme mi-machine, seul compétent, depuis que la Cour Nationale du droit d'asile a été supprimée. #VotreSeulJuge

Oui, moi, fille d'une réfugiée climatique.

Comment pourrais-je travailler pour des groupes financiers, aux ramifications tentaculaires, qui mettent à genoux tant de pays de par le monde, dont celui de ma mère?

Je m'apprête à jurer d'exercer ma profession avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.
#LeVraiSerment

Comment être fidèle aux termes de ce serment si je ne suis pas fidèle à mes convictions?

Un enfant né au fond des cales de l'AQUARIUS, il y a 30 ans, un matin à des centaines de miles des côtes.
#WelcomeToEurope

Je m'appelle MITLEID, j'ai 30 ans et enfin je serai avocate.

Je serai le maillon supplémentaire de cette longue chaîne de dévouement et d'engagements.

Je pense à ces confrères qui arpentaient les couloirs dorénavant vides de ce palais désolé.

Honorons les anciens qui ont cru dans cet idéal de justice.

Comme vous, je me souviens de celles et ceux qui ont contribué à construire l'histoire de notre Barreau et qui ne sont plus, et revenons un instant au temps présent:

- Monsieur Joseph-Mathieu SAINTE-LUCE, inscrit au Barreau de TOULOUSE, qui a rejoint Fort de France en 1982, décédé le 10 septembre 2017
- Madame Marie-Christine RUIZ décédée le 25 octobre 2017

- Monsieur Jean Halim JARMACHE, inscrit au Barreau de TOULOUSE, décédé le 25 décembre 2017
- Monsieur Claude BROQUIERE décédé le 4 janvier 2018: ancien avocat au Barreau de Toulouse et ancien magistrat
- Madame Marie-France DIALLO-REDON: avocat honoraire décédée le 18 février 2018;

Marie-France a prêté serment le 13 décembre 1982 à TOULOUSE.

Très vite, elle impressionnait ses pairs par cette passion qu'elle dégageait et par cette volonté de faire et d'aider.

Le 25 janvier 1985, elle devenait médaille d'or de la Conférence du Stage et dissertait lors de la Rentrée Solennelle du Barreau sur l'affaire DREYFUS qui a participé des fondements de notre République.

Dans le cadre de sa vie privée, Marie-France ne fut guère épargnée et plus particulièrement, suite à la disparition de Guillaume le 12 mars 1999.

Pendant plus de 15 ans, elle a lutté et finalement s'en est allée.

Nous conservons l'image d'une femme engagée pour ses convictions, ses valeurs, pour la justice et pour le droit des femmes.

Le 4 mai dernier, Brigitte MARCHAL MIROUZE s'est soustraite au mal qui la tourmentait depuis 6 ans. Le plus grand courage, parfois, ne peut rien contre les forces

contraires ; après un long combat farouche mais qu'elle avait voulu discret, à son image,

Rares sont ceux qui l'entendirent se plaindre.

Elle avait seulement 56 ans.

Associée dans un important cabinet voué au service des entreprises, Brigitte n'avait pas souvent revêtu notre robe mais son activité de conseil comblait son amour du droit et lui permettait de développer le sens de la rigueur et d'affirmer un caractère bien trempé.

L'émotion des nombreux amis qui entouraient sa famille lors de ses funérailles prouvait la perte que son départ a constituée pour notre barreau.

Anne-Emmanuelle RAYNAUD a prêté serment le 15 décembre 2017 ici même.

Décrite par ses pairs comme la joie, le bonheur.

Cette étoile a cessé de briller le 15 avril 2018 à peine âgée de 27 ans.

Honorons nos chers disparus en ce jour, comme nous le ferons chaque année, dans cette salle grandiose, et même en 2048, année où, Le Premier Président, aura bien voulu rouvrir cette salle l'espace de quelques heures.

Dans cette Grand Chambre, jadis, les avocats confrontaient leurs arguments sous l'oeil attentif du juge, garant de la paix sociale. #PouvoirJudiciaire

Mais ce temps-là n'existerait plus?

Je reste candide.

J'aimerais être digne et libre.

J'aimerais savoir comment faire, j'aimerais juste essayer.

Tout se bouscule dans ma tête.

Je délire, je songe,

Vais-je enfin me réveiller ?

Erick BOYADJIAN

Oui, réveillons-nous : nous sommes le 22 juin 2018, il est xxhxx, salle de la Grand Chambre de la Cour d'Appel de Toulouse.

Bonsoir distingués invités.

Il revient aux Bâtonniers successifs de traiter du haut de cette chaire des règles et des devoirs de la profession d'avocat à l'occasion de la séance consacrée à nos jeunes confrères.

Chers Amis, l'Ordre des Avocats demeure, envers et contre tout.

Et pour que 2018 ne préfigure pas 2048,

Rappelons-nous le chemin parcouru.

Depuis le rétablissement des Ordres en 1810, les Bâtonniers qui se sont succédé, ont régulièrement disserté sur leur suppression.

Curieusement, les années passent et les craintes restent toujours les mêmes face à cette Hydre de Lerne qu'est devenue:

La techno-démagogie.

Force est de constater que l'État est régulièrement mû par la volonté d'engager des réformes de la justice et des professions judiciaires.

Il tente, ce faisant, d'imposer des reconversions fondamentales aux intéressés.

Ces réformes, en réalité, sont des atteintes aux principes fondamentaux, à la fonction même de défense.

La dernière en date, que l'on nous impose plus qu'on propose, échappe-t-elle à cette règle?

Elle constitue sans aucun doute un véritable changement de paradigme, elle balaye ce qu'a été la justice en France depuis plus de deux siècles.

Oui, la justice restera nue, et le numérique sera son cache-pudeur.

Oui, la justice restera incarnée, mais le juge sera rare et cher.

Oui, l'avocat en sera plus que jamais le simple auxiliaire, condamné à de la figuration dans ce scénario écrit par l'exécutif.

La suppression des Ordres, organes vitaux de notre profession, n'est plus un délire de chef de cabinet sur le départ.

Elle nous réduira immédiatement tous au silence.

Le Barreau a, en effet, notamment comme fonctions:

- ✓ d'assurer la sécurité du client
- ✓ d'assurer la sécurité de l'adversaire
- ✓ Et d'assurer la sécurité de la justice elle-même

Le Bâtonnier RASTOUL, dans son discours de 1978, ajoutait avec raison : Notre ordre «*est une forme*

d'association qui défend et protège de toute force commune, la liberté, l'indépendance, le crédit de chacun de ses membres, afin que soit respectée la liberté de chaque justiciable, l'indépendance et le crédit de la justice.

Association d'hommes libres soumis à des règles déontologiques fondées sur l'honneur, la probité et la délicatesse.

Si l'avocat est le garant des libertés individuelles, notre organisation professionnelle a, elle, pour fonction d'être une sauvegarde à la liberté de l'avocat.»

Et même, même un président de la République disait, il y a quarante ans: *«une justice sans avocat ce serait, on le sait et on l'a vu, le justiciable désarmé, le procès escamoté, l'individu inévitablement écrasé par le poids, supérieur à ses forces, de l'organisation collective.*

Ce serait la négation de la justice.

Quant à la fonctionnarisation de l'avocat, elle le mettrait, peu à peu, au service de la collectivité... au lieu de le maintenir comme le défenseur de l'individu».

L'avocat est indépendant et courageux.

Il est désintéressé et dévoué.

Il est attaché à l'idée du bien et à l'idée du vrai.

Il est celui qui protège et celui qui intercède.

Il est auxiliaire de justice, du latin «auxilium», aide, secours, mais avec l'indépendance chevillée au corps.

L'indépendance, vertu capitale de l'avocat, sans laquelle il se trouverait diminué, affaibli et entravé.

Nul doute, un Ordre National existera en 2048, dont le Président sera élu par l'ensemble des avocats français au suffrage universel, comme d'ailleurs l'assemblée délibérante.

Certes, les Bâtonniers auront localement encore en charge la discipline et la gestion du Tableau.

Alors, oui, le Barreau de TOULOUSE existera toujours et comptera très certainement dans ses rangs près de 6 000 avocats aux talents multiples, aux compétences confirmées.

Il sera à l'image du barreau d'aujourd'hui.

Un Barreau de TOULOUSE qui dispose d'un Centre de Médiation actif et conscient du rôle qu'il aura à jouer dans les années à venir.

Un Barreau de TOULOUSE, qui intervient quotidiennement dans le cadre de sa mission d'accès au droit, toute matière confondue et qui, depuis 2 ans, augmente le nombre de consultations données dans le cadre de journées dédiées aux violences faites aux femmes, au droit des étrangers, aux personnes en situation de handicap.

Et demain, un bus des avocats qui sillonnera nos routes de campagne.

Un Barreau de TOULOUSE présent sur les réseaux sociaux et les médias d'aujourd'hui pour faire entendre une voix singulière et incarnée.

Un Barreau de TOULOUSE à la communication refondée : une nouvelle charte graphique, un nouveau logo, et bientôt un nouveau site Internet.

Un Barreau de TOULOUSE porté par des salariés dévoués, des membres du conseil de l'ordre engagés, 1600 avocats mobilisés et convaincus.

Qu'ils soient ici remerciés.

Un Barreau de TOULOUSE qui accompagne les innovations et l'esprit d'entreprendre par le biais de son Incubateur ou de l'opération 50 avocats/ 50 entreprises.

Un Barreau de TOULOUSE, engagé et déterminé dans sa résistance contre l'affaiblissement du droit de la défense et de la dignité de la personne.

Un Barreau de TOULOUSE contre les cages de verre et d'acier imposées sans concertation sur le seul fondement d'une sécurité liberticide et partielle.

Montées en une nuit, le Barreau de TOULOUSE sait que ces box vitrés peuvent être démontés en aussi peu de temps.

Madame la Ministre, qu'attendez-vous?

Un Barreau de TOULOUSE solidaire à l'égard de ses membres, vigilant et à l'écoute avec désormais la présence mensuelle d'une assistance sociale au sein de la Maison de l'Avocat.

Un Barreau de TOULOUSE qui dispose d'une formation diversifiée et de qualité.

Car la force d'un Barreau ne se mesure pas au nombre d'avocats qui le compose mais à sa diversité et à son professionnalisme avéré.

Certes, l'art de plaider est constamment bafoué, dénigré, méprisé. Il nous revient de le réinventer.

La société a évolué, la défense a dû, elle aussi, faire sa part du chemin, sans jamais renoncer à ses principes.

Trouvons ensemble de nouvelles modalités d'expression.

CICERON écrivait à propos de l'avocat: *«l'homme dont la parole est perçue»*.

Continuons à nous faire entendre!

Il nous revient aujourd'hui de défendre, d'assister, de persuader, de convaincre, peut-être dans d'autres lieux que des salles d'audience, mais notre fonction reste la même:

La défense des libertés individuelles, la défense du plus faible contre le plus fort, la défense contre l'arbitraire, le conseil dans l'intérêt de son client, particulier, entrepreneur ou personne morale.

Cette année 2018 a vu enfin notre gouvernement tomber le masque et dévoiler sa vision de la justice.

Sous le couvert d'une proximité qui serait retrouvée par magie grâce aux merveilleux pouvoirs du numérique, il consacre une justice rare, faute de magistrats et de greffiers en nombre suffisant, les yeux rivés sur leur écran, captifs d'un algorithme.

Ce nouveau postulat d'une justice asynchrone poursuit le travail déjà entrepris depuis de nombreuses années qui en a restreint l'accès, laissant au bord du chemin les fracturés du numérique, les plus faibles, les plus pauvres.

La réforme se voulait globale et son rejet, tant par les avocats que par les magistrats et les fonctionnaires de greffe, fut total. #justicemorte

L'ensemble des Barreaux français s'est alors élevé, scandant d'une seule voix que l'humain devait rester au centre de tout projet de loi judiciaire.

La réforme du droit d'asile a suscité également de la part des avocats français une réaction immédiate, alors que l'installation de box vitrés dans les salles d'audience des Tribunaux de Grande Instance finissait d'ulcérer la profession. #lecombatcontinue

Alors, oui, les avocats français sont descendus dans la rue. Nous étions 6.000 à Paris ce 11 avril 2018.

Oui, ils ont parfois, pour symboliser la mort de la justice, consenti à s'allonger, figurant les gisants que nous ne serons jamais.

Oui, ils ont parfois décidé de ne pas plaider, parce que l'idée de justice qui était promise pour les années à venir leur apparaissait tout simplement indigne des valeurs de la République.

Rapprocher la justice du citoyen, pour les avocats que nous sommes et resterons, c'est construire une justice plus humaine et authentiquement accessible.

L'avocat doit rester et restera le relais entre les hommes et la justice, entre le justiciable et le droit.

Le passé, le présent et l'avenir, ont été, sont et seront les témoins de notre faculté d'adaptation, de notre refus, et «en même temps», de toute compromission.
#NousMarchonsPourVosDroits

Laissez-moi rêver qu'en 2048, comme aujourd'hui, l'avocat sera, comme le dit un grand médiateur, le «créateur du juste».

«Les hommes sont plus forts quand ils savent leur faiblesse.

Chaque interaction est féconde, explique-leur que l'entraide et le partage c'est l'avenir de l'espèce.

Quand la vie est trop lourde portons-là à plusieurs».

Le poète poursuit:

«Tout seul, je vais vite.

Ensemble on va loin.

Tout seul, je résiste, ensemble on ne craint rien.

On progresse, on grandit.

L'esprit d'équipe comme un besoin».

#ODAToulouse